



Conférence générale

37^e session, Paris 2013

ci

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Commission CI

37 C/COM.CI/DR.1

5 novembre 2013

Original anglais

Point 5.14 de l'ordre du jour provisoire

PROJET DE RÉSOLUTION

présenté par **les PHILIPPINES**

cosigné par **OMAN**

Recommandations de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) sur la maîtrise de l'information et des médias

La Conférence générale,

Consciente que la concrétisation de la vision des sociétés du savoir portée par l'UNESCO requiert d'aller au-delà des infrastructures et de l'accessibilité des TIC pour développer la capacité de tous les citoyens de participer activement et efficacement aux nouvelles sociétés du savoir,

Notant que les Recommandations de l'IFLA sur la maîtrise de l'information et des médias ont été approuvées par le Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous (PIPT) à sa 7^e session,

Notant que les Philippines assurent la présidence du Groupe de travail sur la maîtrise de l'information établi par le Bureau du PIPT,

Reconnaissant que la maîtrise de l'information et des médias est essentielle à l'apprentissage tout au long de la vie et constitue une condition préalable au développement durable,

Reconnaissant également que la maîtrise de l'information et des médias est un moyen de réaliser l'objectif d'un accès universel et équitable à l'information et au savoir,

Salue les efforts de l'IFLA, qui a formulé des Recommandations sur la maîtrise de l'information et des médias ;

Invite les États membres à approuver les Recommandations sur la maîtrise de l'information et des médias ;

Invite également les États membres à prendre en considération les Recommandations sur la maîtrise de l'information et des médias lors de la planification de futures stratégies, politiques et initiatives concernant l'éducation, l'apprentissage tout au long de la vie, l'alphabétisation et d'autres domaines qui contribueront à l'édification d'une société du savoir.

NOTE EXPLICATIVE

1. Les *Recommandations de l'IFLA sur la maîtrise de l'information et des médias* décrivent les actions que peuvent mener tous les acteurs concernés afin de promouvoir la maîtrise de l'information et des médias à tous les niveaux de la société et d'œuvrer à la réalisation de l'objectif d'un accès universel et équitable à l'information et au savoir, ainsi que de leur utilisation efficace, ce qui devient de plus en plus complexe compte tenu de la prolifération des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC). La maîtrise de l'information et des médias regroupe un ensemble de compétences (connaissances, aptitudes et comportements) nécessaires pour vivre et travailler dans une société inclusive. Les acteurs concernés sont notamment les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les organisations internationales, ainsi que les individus agissant en qualité d'éducateurs, de bibliothécaires, de conservateurs, d'archivistes, de professionnels des médias et de l'information, de responsables et administrateurs des politiques publiques et économiques, de chefs d'entreprise et de responsables de l'industrie et des secteurs non gouvernementaux.

2. Les *Recommandations de l'IFLA sur la maîtrise de l'information et des médias* s'appuient sur un certain nombre de documents internationaux en la matière, tels que la Déclaration de Prague, « Vers une société formée à la maîtrise de l'information » (2003), la Proclamation d'Alexandrie – « Phares de la société de l'information » (2005), l'Agenda de Tunis pour la société de l'information (2005), le Plan d'action du Réseau d'information pour l'Asie et le Pacifique (APIN) pour l'accès à l'information et la maîtrise de l'information et des médias (2010), la Déclaration de Fès sur la maîtrise de l'information et du savoir (2011), la Déclaration de Moscou sur la maîtrise de l'information et du savoir (2012) et le Cadre et Plan d'action de l'Alliance mondiale des partenaires de l'éducation aux médias et à l'information (2013).

3. Les *Recommandations* ont été établies par la Section de la maîtrise de l'information de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA), en collaboration avec des experts de la maîtrise de l'information et des médias du monde entier, et ont été approuvées par le Conseil d'administration de l'IFLA le 7 décembre 2011. À sa 7^e session (2 avril 2012), le Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous (PIPT) a approuvé les *Recommandations* et a recommandé qu'elles soient présentées à la Conférence générale de l'UNESCO, à sa 37^e session, pour examen et éventuelle adoption (*Rapport final* de la 21^e réunion du Bureau du Conseil intergouvernemental du PIPT, 28 février 2013).

4. L'IFLA entretient de longue date un partenariat avec l'UNESCO et poursuit sa collaboration avec elle dans le but de renforcer les capacités humaines et institutionnelles pour les sociétés du savoir. Ces efforts de renforcement des capacités consistent notamment à doter les citoyens des compétences nécessaires à la maîtrise de l'information et des médias, à assurer la formation des enseignants et des spécialistes des médias et de l'information, à consolider le rôle des bibliothèques et des bibliothécaires, à mettre au point des principes directeurs pour les politiques nationales, à créer des ressources en matière de maîtrise de l'information et des médias et à mettre en place des centres d'échange d'informations pour partager à l'échelle globale les matériels et les meilleures pratiques, ainsi qu'à élaborer des indicateurs de la maîtrise des médias et de l'information permettant de mesurer l'acquisition de ces compétences tant au niveau des pays que des individus.

5. Les *Recommandations de l'IFLA sur la maîtrise de l'information et des médias* peuvent fournir une base essentielle afin de faire en sorte que tous les citoyens possèdent les compétences et les capacités nécessaires pour participer de manière équitable à la société du savoir, en présentant des actions pour une collaboration entre toutes les parties prenantes, notamment les gouvernements, le secteur privé et les organisations de la société civile, ainsi que les bibliothécaires, les éducateurs et d'autres acteurs concernés dans les pays développés et en développement.

Appendice

Recommandations de l'IFLA sur la Maîtrise de l'information et des médias

Afin de survivre et se développer, prendre des décisions et résoudre des problèmes relatifs à toutes les facettes de la vie- au niveau personnel, social, éducationnel et professionnel, les individus, collectivités et nations ont besoin d'information sur eux-mêmes, mais aussi sur leur environnement physique et social. Cette information est disponible par le biais de trois processus : l'observation et l'expérimentation, la discussion (avec d'autres personnes) et la consultation (avec des institutions mémoriales). La compétence pour faire cela efficacement et de manière efficiente est dénommée Maîtrise de l'information et des médias.

La maîtrise de l'information et des médias correspond à des connaissances, des attitudes et une somme de compétences nécessaires pour savoir de quelle information on a besoin et à quel moment ; où et comment l'obtenir ; comment en faire une évaluation critique et l'organiser une fois qu'on l'a trouvée ; et comment l'utiliser de façon éthique. Le concept s'étend au-delà des technologies de l'information et de la communication, englobant l'apprentissage, la pensée critique et les compétences interprétatives à travers et au-delà des frontières professionnelles et éducatives. La maîtrise de l'information et des médias inclut toutes les ressources informationnelles : orales, imprimées et numériques.

La maîtrise de l'information et des médias est un droit humain fondamental dans un monde de plus en plus numérique, interdépendant et globalisé, et elle favorise une plus grande inclusion sociale. Elle peut combler le fossé entre l'information des riches et l'information des pauvres. La maîtrise de l'information et des médias renforce et dote les individus de connaissances sur les fonctions des médias et des systèmes d'information et les conditions dans lesquelles ces fonctions sont exercées.

La maîtrise de l'information et des médias est étroitement liée à l'apprentissage tout au long de la vie. L'apprentissage tout au long de la vie permet aux individus, aux communautés et aux nations d'atteindre leurs objectifs et de tirer parti des opportunités émergentes dans l'environnement mondial en évolution, bénéficiant communément à tous les individus et pas seulement à quelques-uns. Il les aide eux-mêmes, leurs institutions et organisations à répondre à leurs défis technologiques, économiques et sociaux, à compenser les désavantages, et à faire progresser le bien-être de chaque individu.

Sous l'égide de la société de l'information/connaissance en développement à tous les niveaux – local, régional, national et international, nous demandons instamment aux gouvernements et aux organisations intergouvernementales, ainsi qu'aux institutions et organisations privées, de poursuivre des politiques et des programmes qui défendent et assurent la promotion de la maîtrise de l'information et des médias et de l'apprentissage

tout au long de la vie pour tous. Ce faisant, ils fourniront la base essentielle pour la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies et du Sommet mondial sur la société de l'information.

En particulier, l'IFLA recommande aux gouvernements et organisations de faire ce qui suit :

- Commission de recherche sur l'état de la maîtrise de l'information et des médias et production de rapports en utilisant comme base de travail, les indicateurs sur la maîtrise de l'information et des médias, pour que les experts, éducateurs et praticiens puissent être en mesure de concevoir des initiatives efficaces ;
- Soutenir le perfectionnement professionnel pour le secteur de l'éducation, des bibliothèques, de l'information, des archives, de la santé et des services à la personne dans les principes et pratiques de maîtrise de l'information et des médias et de l'apprentissage tout au long de la vie ;
- Intégrer l'enseignement de la maîtrise de l'information et des médias dans tous les curricula de l'apprentissage tout au long de la vie ;
- Reconnaître la maîtrise de l'information et des médias et l'apprentissage tout au long de la vie comme éléments-clefs de développement de capacités générales devant être démontrées pour l'accréditation de tout programme d'éducation et de formation ;
- Inclure la maîtrise de l'information et des médias dans le noyau et la formation continue des professionnels de l'information, enseignants, décideurs économiques, politiques et administrateurs, ainsi que dans la pratique des conseillers du secteur des affaires, de l'industrie et de l'agriculture ;
- Mettre en place des programmes de maîtrise de l'information et des médias pour accroître les capacités entrepreneuriales et d'emploi des femmes et des groupes défavorisés, y compris les migrants, les sous-employés et les chômeurs ; et
- Soutenir des réunions thématiques, qui pourront faciliter l'acquisition de stratégies en maîtrise de l'information et des médias et en apprentissage tout au long de la vie au sein de régions, secteurs et groupes de population spécifiques.

Approuvé par le Conseil d'administration de l'IFLA, lors de sa réunion tenue à La Haye aux Pays-Bas, le 07 Décembre 2011.

Approuvé par le Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous (PIPT) à sa 7^e session, tenue à Paris, le 2 avril 2012.